

# Charte de prévention ESPAS

Au sein de notre organisation, nous mettons tout en œuvre pour favoriser les contacts adéquats. Nous reconnaissons que des transgressions de limites ou des abus sexuels pourraient survenir. Nous ne tolérerons pas cela. Il en va de la protection de chacun (tant les enfants que nos collaborateurs).

En tant que Partenaire de prévention d'ESPAS, notre organisation s'engage à :

- A. Respecter et protéger l'intégrité personnelle (physique, psychique et sexuelle) des enfants, des adolescents et des adultes de l'organisation ;
- B. Définir des mesures de prévention adaptées à nos activités ;
- C. Considérer avec sérieux toute situation où l'intégrité d'une personne pourrait être atteinte et agir en conséquence.

Pour que la charte de prévention ESPAS prenne tout son sens, il est important de l'inscrire dans un dispositif plus large de réflexion au sein de l'organisation où chacun occupe un rôle spécifique.

## Notre engagement : le respect de l'intégrité personnelle de chacun

Au sein de notre organisation, nous nous engageons à :

- Effectuer les tâches de prévention inscrites dans la checklist des actions à mener par le responsable de l'organisation ;
- Respecter les devoirs de l'organisation partenaire inscrits au point 5 du Partenariat de prévention.

Pour être protégé contre les abus sexuels sur le long terme, il est nécessaire d'ancrer durablement des mesures permanentes de prévention.

Nous différencions, dans la charte de prévention ESPAS, la personne qui a la responsabilité de la prévention et de la clarification des situations de soupçons, de celle qui est garante de la mise en place concrète de cette prévention.

